

COMMUNE DE SAINT MAXIRE

REUNION DU 09 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf octobre, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du conseil municipal : 03/10/2018

PRESENTS : MMS BERTHELOT, BREMAUD, GOULARD, RENOUX, PRIMAULT, RUVAULT, VACHER
MMES : FERRU, RAYMOND, ROBINEAU, VINCENTEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Claudie FARRE a donné pouvoir à Béatrice RAYMOND, Claudine CHARRON a donné pouvoir à Christian BREMAUD, Michel MARTIN a donné pouvoir à André RENOUX.

ABSENT(s) excusé(s) :
ABSENT(s) :
SECRETAIRE : Brigitte FERRU

Adoption des procès-verbaux du 11 et 24 septembre 2018

EXTENSION D'UN ELEVAGE AVICOLE SUR LA COMMUNE DE SAINTE OUENNE : avis sur la demande d'autorisation

LE MAIRE EXPOSE

La SCEA DU FOUTTANT (M. NAUDON Christophe) souhaite développer son activité avicole en créant deux bâtiments pour une surface totale de 1400 m² utiles en complément de l'atelier existant composé de deux poulaillers de 1210m² et 1230m² utiles.

Notre commune étant dans un rayon de 3 km, vous devez émettre un avis sur la demande d'autorisation d'extension de l'élevage avicole de la SCEA DU FOUTTANT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

EMET un avis favorable à l'extension de l'élevage avicole de la SCEA DU FOUTTANT

Contre : 0 – pour : 11 abstention : 3

MISE EN PLACE D'EPANDAGE PERENNE SUR LA COMMUNE DE CHAMPDENIERS SAINT-DENIS : avis sur la demande de modification

LE MAIRE EXPOSE

La société SOFIVO est déjà autorisée par arrêté du 21 juillet 2011 à valoriser les boues sur un plan d'épandage pendant une durée de 3 ans. Maintenant, l'établissement souhaite mettre en place un plan d'épandage pérenne, c'est pourquoi elle souhaite modifier les conditions d'exploitation.

Notre commune étant dans un rayon de 10 km, vous devez émettre un avis sur la demande de modification des conditions d'exploitation de l'établissement SOFIVO.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

EMET un avis favorable à la demande de modification des conditions d'exploitation de l'établissement SOFIVO.

AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE : avenant N° 1 au marché du lot N°4 « couverture – étanchéité – zinguerie » conclu avec la SAS CHATEL ETANCHEITE.

L'ADJOINT RESPONSABLE EXPOSE

Considérant les délibérations du 16 janvier 2018 et du 15 février 2018 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour l'agrandissement et la rénovation du restaurant scolaire et de la garderie,

Concernant le marché du lot N° 4 « couverture – étanchéité – zinguerie » conclu avec la SAS CHATEL ETANCHEITE, je vous propose d'approuver l'avenant N° 1 qui a pour objet d'ajouter l'étanchéité des parties enterrées du restaurant scolaire.

Les caractéristiques de l'avenant N° 1 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Lot/entreprise	Montant du marché initial	montant de l'avenant N° 1	nouveau montant en €ht
4 – SAS CHATEL ETANCHEITE	31 214.83	3 059.85	34 274.68
totaux ttc	37 457.80	3 671.82	41 129.62

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant N° 1 du lot N° 4 – « couverture – étanchéité – zinguerie » tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant N° 1 au marché de travaux précités

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE : avenant N° 1 au marché du lot N°5 « charpente métallique - serrurerie » conclu avec l'EIRL FMVE.

L'ADJOINT RESPONSABLE EXPOSE

Considérant les délibérations du 16 janvier 2018 et du 15 février 2018 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour l'agrandissement et la rénovation du restaurant scolaire et de la garderie,

Concernant le marché du lot N° 5 « charpente métallique - serrurerie » conclu avec l'EIRL FMVE, je vous propose d'approuver l'avenant N° 1 qui a pour objet d'ajouter la rénovation d'un portail existant du restaurant scolaire.

Les caractéristiques de l'avenant N° 1 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Lot/entreprise	Montant du marché initial	montant de l'avenant N° 1	nouveau montant en €ht
5 – EIRL FMVE	24 281.00	1 670.00	25 951.00
totaux ttc	29 137.20	2 004.00	31 141.20

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant N° 1 du lot N° 5 – « charpente métallique - serrurerie » tel que défini ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant N° 1 au marché de travaux précités

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) au groupe scolaire

LE MAIRE EXPOSE

Le départ à la retraite d'un agent de la commune à temps non complet, nous permet de donner une chance à une personne sans emploi de travailler tout en se formant. L'état nous offre la possibilité de souscrire un contrat unique d'insertion (CUI).

Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Durée du contrat : 1 an, renouvelable.

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures.

Je vous demande de vous prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ACCEPTE de souscrire un contrat unique d'insertion (CUI) à compter du 27 août 2018.

PRECISE que le contractuel sera affecté au service du groupe scolaire.

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir dans cette affaire.

EMPLOI AVENIR : Prise en charge financière de la formation de Florent VEZIEN auprès de CEMEA Centre

Le Maire EXPOSE

Florent VEZIEN a signé son contrat « emploi avenir » le 26 juin 2017 Dans le cadre de son contrat, Il doit faire des formations, soit pour son avenir professionnel soit pour son poste actuel.

Il souhaite passer son « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur » (BAFA), session d'approfondissement auprès de CEMEA Centre. Cette formation de 64H à FONDETTES (INDRE ET LOIRE) est d'un montant de 585€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE que la commune prendra en charge le montant total de la formation, de Florent VEZIEN, « BAFA » session approfondissement de CEMEA Centre soit 585€ TTC.

CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION SEVRE AMONT : Participation financière pour l'année 2017

LE MAIRE EXPOSE

Lors du conseil municipal du 12 juillet 2016, l'ensemble du conseil municipal a voté favorablement pour la fusion des centres de première intervention communaux d'Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire et le rattachement des sapeurs-pompiers volontaires au 01 janvier 2018.

Le CPI Sèvre Amont engendre des frais de fonctionnement qui sont à répartir sur les 3 communes. Les dépenses acquittées en 2017 sont d'un montant total de 6 140.45€ (eau, assainissement, électricité et petits équipements), ce qui fait un montant de 1 350.89€ pour la commune de Saint-Maxire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir libéré

ACCEPTE de régler sa participation aux frais de fonctionnement du CPI Sèvre Amont pour la somme de 1 350.89€ pour l'année 2017.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

CENTRE SOCIAL CULTUREL : Engagement pour la phase d'étude de préfiguration.

Le conseiller municipal responsable expose

Un groupe de travail a été constitué pour analyser la pertinence de la création d'un Centre Socioculturel sur les 6 communes du nord de la CAN. Celui-ci a mené une réflexion sur la méthodologie et proposé à chacun des conseils municipaux de l'entériner.

Par délibération du 12 décembre 2017, le Conseil municipal avait accepté de s'engager dans une première phase exploratrice sur la mise en place d'un Centre Socioculturel sur les communes d'Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Remy, Sciecq et Villiers en Plaine.

Cette étape s'est déroulée du mois de janvier au mois d'avril 2018 avec restitution auprès du conseil municipal le 4 septembre 2018.

A la suite de cette présentation, il est proposé aux 6 communes de poursuivre la procédure en engageant la phase suivante qui consisterait en la réalisation d'une étude de préfiguration sur l'année 2019.

Il s'agit pour le moment d'une décision de principe sur la poursuite de la procédure. Lorsque les éléments chiffrés seront connus, à savoir le coût et les subventions qui peuvent être obtenues, le conseil municipal sera de nouveau appelé à délibérer pour déterminer notamment les modalités de répartition entre les 6 communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE de poursuivre l'étude sur la création d'un centre Socioculturel sur le territoire des communes d'Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire, Saint-Rémy, Sciecq et Villiers en Plaine et de débiter la phase de préfiguration sur l'année 2019.

DECIDE que la charge de cette étude sera répartie de la manière suivante : 50 % à parts égales entre les 6 communes et 50 % au prorata de leur population. En outre, pour les communes pouvant bénéficier à titre individuel d'une subvention, le solde de celle-ci après déduction de la part de la commune bénéficiaire, sera déduit du reste à payer.

Contre : 0 – pour : 13 - abstention : 1

ECOLE ELEMENTAIRE DE SAINT-MAXIRE : Demande d'une subvention pour un voyage scolaire – Proposition d'un montant par personne et par jour

LE MAIRE EXPOSE

Le 28 septembre 2018, Madame Fabre, Professeur des écoles dans la classe de CE2-CM1 de l'école élémentaire de Saint-Maxire, a adressé une demande de subvention pour un voyage scolaire en avril 2019.

Ce voyage se ferait sur 4 jours à Seignosse (Les Landes) avec une journée sur la commune de Saint-Pandelon, commune avec laquelle nous sommes jumelés depuis 2013. Le coût prévisionnel de ce séjour est de 6 058€ pour 24 personnes (21 enfants et 3 accompagnateurs).

Je vous propose que la commune participe financièrement à ce voyage à hauteur de 10€ par personne et par jour, soit la somme de 960€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ADOpte la proposition du Maire de verser une aide financière exceptionnelle pour ce voyage scolaire à la coopérative de l'école élémentaire de Saint-Maxire pour un montant de 960€

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Contre : 0 – pour : 13 - abstention : 1

VENTE D'UN CAMION : Proposition de prix

LE MAIRE EXPOSE

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Maxire stocke un camion VTSU Citroën derrière les anciens ateliers. Ce camion a servi plusieurs années pour la fête des bateaux fleuris mais depuis 2008, il n'a pas été entretenu et ne roule plus.

Monsieur Philippe EMERIT propose à la commune d'acheter le camion VTSU Citroën dans l'état pour 1€ symbolique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition de Monsieur Philippe EMERIT

AUTORISE le maire Christian BREMAUD a signé tous les documents à intervenir dans ce dossier

INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)

1. Une charte graphique vient d'être créée, elle se nomme « Niort agglo ». Ce nom est plus parlant que le nom de « CAN » pour les habitants des 42 communes.
2. Monsieur le Maire lit la lettre de démission de Madame Elodie Truong adressée au Président de la CAN.

3. Brigitte Ferru fait un petit résumé de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui devra être validée par délibération avant la fin de l'année.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :

- Une randonnée pédestre et cycliste, organisée par « l'association Cycliste d'Echiré » passera sur notre commune le dimanche 21 octobre 2018.
- Monsieur le Maire lit la lettre des habitants d'Espinasse et des Optelleries.
- Suite au décès de Monsieur Herbreteau, un état des lieux est prévu avec le SIC pour chiffrer les travaux à effectuer avant de louer à nouveau ce logement communal.
- Un forum des associations en commun entre les communes « d'Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire » est envisagé en septembre 2019.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
 - Nous sommes dans l'attente de la confirmation de la complétude du dossier de subvention FISAC pour finaliser l'achat de l'ensemble immobilier rue de Niort.
 - Le SECO a voté pour l'entrée de 2 nouveaux membres dans son conseil d'administration, Monsieur Jean-Michel Beaudic et Monsieur Régis Guilloteau.

2. Patrick PRIMAULT donne les informations suivantes :
 - La commune, en collaboration avec l'école élémentaire, va déposer une demande de subvention avant le 30 novembre 2018 concernant un projet de TBI pour l'ensemble des classes.

La séance est levée à 21H00

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Claudie FARRE A donné pouvoir à Béatrice RAYMOND
Patrick PRIMAULT	Patricia VINCENDEAU	André RENOUX
Michel MARTIN A donné pouvoir à André RENOUX	Brigitte FERRU A été désigné secrétaire	Christophe RUAULT
Béatrice RAYMOND	Josseline ROBINEAU	Philippe VACHER
Claudine CHARRON A donné pouvoir à Christian BREMAUD	Patrice BERTHELOT	